

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

AMENDEMENT

N ° AS578

présenté par

Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bourdeaux, M. Dumont, M. Neuder, M. Viry et
Mme Frédérique Meunier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.